



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 029-242900645-20201217-DE_117_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 17 décembre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 11/12/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : Isabelle CLEMENT, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

Délibération N°DE 117-2020

Objet : Devenir de l'office public d'habitat Douarnenez habitat-obligations loi ELAN

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Le second titre de la loi ELAN (Evolution du logement, de l'aménagement, et du numérique), promulguée le 23 novembre 2018, acte la réforme structurelle du logement social, à travers notamment la réorganisation du réseau des organismes de logement social, autour de groupes d'au moins 12 000 logements, à date d'effet du 1^{er} janvier 2021.

Aussi, l'Office Public de l'Habitat (OPH) Douarnenez Habitat, doté de 1621 logements, est concerné par l'obligation de regroupement imposée par la loi ELAN et doit pour se faire trouver une solution de regroupement pour le 31 décembre 2020.

Douarnenez habitat, était initialement engagé depuis 2018 dans un projet de fusion avec Finistère Habitat et l'OPAC de Quimper Cornouaille et s'est désengagé du projet, par avis de son conseil d'administration en juillet 2019.

Depuis, un travail a été mené par Douarnenez habitat pour trouver une solution de regroupement, parmi plusieurs options, dont le principal objectif affiché est de conserver l'existence et l'autonomie de Douarnenez habitat. Plusieurs options ont été tout à tour envisagées : Société Anonyme de Coordination (SAC) avec divers partenaires, Société d'Economie Mixte (SEM), ...

Pour rappel, en termes de procédure, avant que l'Etat ne soit saisi et ne se prononce, Douarnenez communauté, collectivité de rattachement de l'office HLM depuis 2017, est appelée à délibérer sur la solution à retenir en réponse à l'obligation de la loi ELAN, après avis consultatif du conseil d'administration de l'office Douarnenez Habitat. Ce dernier, le 23 novembre 2020, a missionné Madame Dominique TILLIER, sa présidente pour négocier un projet de SAC avec Finistère Habitat et l'OPAC de Quimper Cornouaille.

Suite aux négociations menées avec ces partenaires, le projet de SAC s'avère rencontrer l'approbation de tous.

Dès lors, compte tenu de l'engagement des partenaires et des accords politiques qui en découlent,

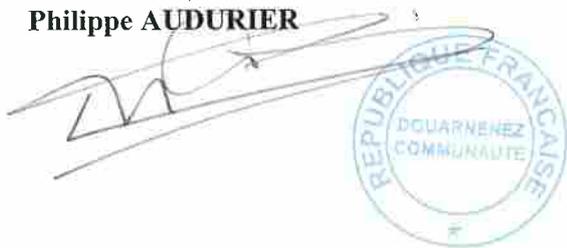
Il est proposé :

- De valider le projet de Société Anonyme de Coordination composée de Finistère Habitat, de l'OPAC de Quimper Cornouaille et de Douarnenez habitat.
- D'autoriser la Présidente de Douarnenez habitat, Madame Dominique TILLIER, à mener toutes les démarches utiles à la mise en œuvre et à l'aboutissement de ce projet de SAC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte (pour : 22, abstentions : 4) les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 17 décembre 2020

**Le Président,
Philippe AUDURIER**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Philippe Audurier', written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top, 'DOUARNENEZ COMMUNAUTE' in the center, and a small 'F' at the bottom.